

Un projet de décharge pour déchets de chantiers inquiète les riverain·es de Terre Sainte. Explications

Décharge en vue près de la Versoix

LOUIS VILADENT

Aménagement ▶ C'est un trou de verdure où chante une rivière. A proximité duquel une décharge pourrait bientôt voir le jour. La décharge des «Tattes-de-Bogis», lieu-dit situé entre Chavannes-des-Bois et Chavannes-de-Bogis, figure au Plan sectoriel vaudois des décharges depuis juin 2024. Ce qui n'est pas sans inquiéter certain·es riverain·es, qui ont d'ores et déjà constitué l'association «Eco la Versoix», à l'origine d'une pétition contre le projet. «Nous avons peu d'informations à ce stade, mais certains événements nous poussent à croire que le dossier ira prochainement de l'avant», s'inquiète le président, Roy Doobary. Par exemple, «les communes avoisinantes sont en train de modifier leurs plans d'affectation, en abrogeant notamment certains critères de protection de la zone», explique-t-il. Et de préciser qu'il s'agit pourtant «d'un corridor faunistique très important et d'un point principal de passage pour le cerf élaphe lors de sa migration saisonnière».

Plusieurs zones adjacentes au site des Tattes-de-Bogis sont également répertoriées sur divers inventaires fédéraux. Le complexe des Marais de Versoix est considéré comme zone alluviale d'importance nationale. Plus en amont, le marais du Grand Bataillard figure comme site de reproduction de batraciens d'importance nationale. Idem pour le Bois des Ports, situé près du centre commercial de Chavannes-de-Bogis.

Selon Roy Doobary, la construction d'une décharge sur ces zones engendrerait «la destruction assurée de l'habitat de nombreuses espèces qui vivent aujourd'hui dans ce périmètre protégé».

Crainte de pollutions

Selon le président toujours, le site devrait permettre le stockage définitif de 2 millions de mètres cubes de matériaux d'excavation et de démolition. Seront hébergés des déchets de type A, c'est-à-dire des gravats non pollués ainsi que des déchets de type B, autrement dit des matériaux d'excavation faiblement pollués mais pouvant contenir de l'amiante agglomérée.

L'exploitation, qui est prévue à ce stade pour une durée de dix ans, serait



Le complexe des Marais de Versoix est considéré comme zone alluviale d'importance nationale. JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

confiée à une entreprise qui exploite déjà une décharge près de Gland. Le président d'Eco la Versoix exprime quelques craintes à ce sujet, et montre au *Courrier* plusieurs photos récemment prises des monticules de déchets sur le site actuellement exploité par la société. «Des matériaux contenant probablement de l'amiante ou du plastique sont à l'air libre et mal triés. Le potentiel site des Tattes-de-Bogis est à 100 mètres de la Versoix. Dès lors qu'on accepte que des matériaux faiblement pollués seront aussi entreposés là-bas, on accepte la pollution presque inévitable des eaux de ruissellement, et par extension de la rivière», présage Roy Doobary.

En termes de pollutions sonore et visuelle, le président de l'association craint aussi le pire. «Selon les promoteurs du projet, l'exploitation de la décharge engendrera un trafic de

75 camions par jour. Ce qui veut dire 150 allers-retours quotidiens. Globalement, cela équivaut à une augmentation de 30% du trafic quotidien de camions sur ce tronçon.»

Elu·es préoccupé·es

Face à ce projet, plusieurs textes ont été déposés à divers échelons politiques. En 2023, l'ensemble des partis du Conseil municipal de Versoix ont soumis un projet de résolution pour s'opposer à la décharge. Quasiment au même moment, la gauche et le Centre du Grand Conseil genevois présentaient une motion invitant le Conseil d'Etat à s'opposer de toutes les façons possibles au projet. Le texte est toujours en suspens devant la Commission de l'environnement et de l'agriculture.

Côté vaudois, la députée verte Nathalie Vez a déposé une interpellation au mois d'avril estimant que le site rete-

nu dans le Plan sectoriel des décharges était inadapté. L'objet parlementaire n'a, à ce stade, pas encore fait l'objet d'une réponse de la part de l'exécutif.

Plus récemment encore, au mois d'août, la conseillère nationale verte Dephine Klopfenstein Broggin a reçu une réponse à une interpellation du même acabit. En substance, le gouvernement fédéral indique que «l'ancrage dans le plan directeur cantonal du projet de décharge sur le site des Tattes-de-Bogis n'a pas encore fait l'objet d'un examen et d'une décision de la Confédération». Une étape qui sera essentielle avant que le projet puisse aller de l'avant.

Dans son interpellation, la députée vaudoise Nathalie Vez indiquait également que le projet ferait l'objet d'un examen préalable par les services cantonaux avant d'être mis à l'enquête, probablement début 2025. |

«C'est un corridor faunistique très important»

Roy Doobary

LE COURRIER
L'essentiel, autrement

Abonnez-vous

S'abonner au Courrier c'est:

S'engager pour un média humaniste et progressiste

Engagé, Le Courrier pratique un journalisme sans concession ni compromis.

Soutenir un journal indépendant

Le Courrier est édité par une association sans but lucratif, il dépend de ses lecteurs et lectrices.

Accéder à une culture de qualité

La Carte Coté Courrier donne droit à des réductions dans les théâtres, cinés et musées partenaires.

<https://lecourrier.ch/abonnements/>